

MODALITES DE VALIDATION DE LA SELECTION AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS TIR A L'ARC - FEMMES ET HOMMES

PREAMBULE

Dans le respect des « Grands principes de sélection » validés par le bureau exécutif (BE) du comité national olympique et sportif français (CNOSF) du 3 mai 2022, ainsi que du système de qualification établi par la Fédération Internationale de Tir à l'Arc (WA) du 1^{er} avril 2022 et des règles de la Fédération Française de Tir à l'Arc, cette dernière a validé le 7 avril 2023 à l'unanimité des membres de son Bureau Fédéral, les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

La proposition de sélection sera validée par le comité de sélection de la FFTA. Elle sera présentée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis.

Le BE du CNOSF validera la sélection nominative. Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris avant le 8 Juillet 2024 à minuit (heure locale).

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de compétition de la WA pour les Jeux Olympiques et dans le respect de la Charte Olympique, peuvent prétendre à une sélection en Equipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux du 18 juillet au 13 août 2024, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

1 / Processus de validation des critères de sélection aux JO de Paris

Le **bureau fédéral** de la Fédération Française de Tir à l'Arc du 7 avril 2023 a validé les modalités de sélection des Jeux Olympiques de Paris.

Elles seront transmises par la FFTA à la CCSO pour avis et validation par le CNOSF.

2 / Instance fédérale compétente pour proposer la sélection

Le **comité de sélection de la FFTA** est l'instance fédérale compétente pour proposer, au CNOSF, la composition de l'équipe de France de tir à l'arc qui participera aux Jeux Olympiques de Paris (cf. article 17, page 10 du Règlement intérieur de la FFTA, voté par le Comité Directeur du 24 juin 2017, modifié en Assemblée Générale du 10 octobre 2020 et Guide du tir à l'arc de haut niveau 2023, voté par le bureau fédéral le 18 novembre 2022).

Composition du comité de sélection :

- Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc,
- Président de la commission sportive de la Fédération Française de Tir à l'Arc,
- Directeur Technique National,
- Directeur Technique National Adjoint, responsable du haut-niveau.

Le comité de sélection décide à la majorité absolue.

3 / Processus de validation de la sélection

La sélection établie par le comité de sélection est soumise au plus tard à la dernière CCSO pour avis puis validée par le BE du CNOSF.

MODALITES DE COMMUNICATION DE LA SELECTION AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS TIR A L'ARC - FEMMES ET HOMMES

La stratégie de communication de la FFTA relative à la sélection aux Jeux Olympiques de Paris est la suivante :

1 / Mode et critères de sélection

Dès sa validation par la CCSO, le mode de sélection sera communiqué :

- sur le site Internet de la fédération, dans la rubrique Haut Niveau/Equipes de France/Modalités de sélection, avec une annonce en page d'accueil du site,
- dans la lettre de l'équipe de France (lettre électronique d'informations de la DTN),
- par courrier à destination des archers inscrits sur liste ministérielle.

2 / Composition de l'équipe de France sélectionnée aux JO de Paris

Après validation par le BE du CNOSF, la composition de la sélection française pour le tir à l'arc paraîtra :

- sur le site Internet en page d'accueil du site,
- dans la lettre de l'équipe de France,
- dans un communiqué de presse envoyé à toutes les rédactions des médias.

EPREUVES DE SELECTION AUX JEUX OLYMPIQUES TIR A L'ARC - FEMMES ET HOMMES

1 / Epreuves pour gagner les quotas olympiques

L'équipe de France, en tant que pays hôte, se voit attribuer le maximum de places possibles, soit 3 places pour les femmes et 3 places pour les hommes, à condition d'inscrire 6 archers (3 femmes et 3 hommes) au championnat du Monde 2023 (31 juillet – 6 août 2023), comme indiqué dans le processus de qualification olympique de la World Archery.

2 / Epreuves pour composer les équipes de France de tir à l'arc aux JO de Paris

Le mode de sélection prévoit un certain nombre d'épreuves nécessaires à la composition des équipes de France de tir à l'arc qui participera aux Jeux Olympiques de Paris dont au moins les épreuves suivantes :

Nature des épreuves	Désignation	Dates	Lieu	Enjeu
Epreuves nationales	1 ^{ère} épreuve de sélection	26 août-1 ^{er} septembre 2023	A déterminer	Accès à la 2 ^{ème} épreuve de sélection (6 archers par genre)
	2 ^{ème} épreuve de sélection	Janvier 2024	A déterminer	Accès à l'équipe de France (4 archers par genre)
Epreuves internationales	1 ^{ère} manche de coupe du Monde	23-28 avril 2024	Shanghai (CHN)	Arrêter la composition de l'équipe de France
	2 ^{ème} manche de coupe du Monde	21-26 mai 2024	Yecheon (KOR)	
	3 ^{ème} manche de coupe du Monde	18-23 juin 2024	Antalya (TUR)	

MODE DE SELECTION

EQUIPE DE FRANCE DE TIR A L'ARC

Le mode de sélection doit permettre de composer l'équipe de France la plus compétitive qui participera aux Jeux Olympiques pour y obtenir les meilleurs résultats possibles.

A noter qu'en cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé.

LES ACTEURS

LE COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection a pour objectif de constituer l'équipe de France la plus compétitive possible pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Pour ce faire, il prendra en compte :

- Les résultats des épreuves de sélection (cf. Annexe), des manches de coupe du Monde ainsi que les résultats antérieurs,
- L'état d'esprit et le comportement de chaque archer et
- D'éventuels impondérables (ex. : tout événement imprévu et indépendant de la volonté de l'archer et/ou de la DTN empêchant le déroulement normal de l'épreuve de sélection).

A tout moment et jusqu'à la date limite des inscriptions nominatives pour les Jeux Olympiques, le comité de sélection se réserve le droit d'exclure du processus de sélection un ou plusieurs archers pour des faits, des attitudes ou des comportements incompatibles avec la préparation et la réalisation de performances de haut niveau (non-respect du programme de préparation (cf. Chapitre suivant), violation des règles antidopage, manque d'implication, sanction disciplinaire ou ouverture d'une procédure disciplinaire, ...). Le comité de sélection choisirait alors son ou ses remplaçants pour améliorer la performance collective de l'équipe de France.

LES ARCHERS

Chaque archer se présentant aux épreuves de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris doit être licencié à la FFTA pour les saisons sportives 2023 et 2024. Il doit être de nationalité française et ne pas avoir participé à une compétition internationale pour une autre nation dans un intervalle d'une année avant le début des Jeux Olympiques de Paris.

Chaque archer se présentant aux épreuves de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la 2^{ème} épreuve de sélection ou de la 3^{ème} manche de coupe du Monde ou des Jeux Olympiques de Paris, selon ses résultats : entraînement quotidien, au minimum du lundi au vendredi avec possibilité de sessions en soirée et le we, au sein du pôle France de l'INSEP à partir du 18 septembre 2023 complété par un programme de stages et de compétitions. Le non-respect du programme de préparation, sauf absence pour cas de force majeure, validée par la DTN, entraînerait une exclusion immédiate du processus de sélection (cf. Chapitre précédent).

Enfin, pour être sélectionnable, chaque archer devra être :

- **En possession d'un passeport valide jusqu'au 28 novembre 2024,**
- À jour de sa surveillance médicale réglementaire.

Les archers sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Paris devront :

- Respecter le code mondial antidopage en vigueur lors des Jeux Olympiques ainsi que les règles antidopage du CIO et les dispositions prévues par le guide du contrôle antidopage Paris 2024.
- Avoir réalisé le score minimal de qualification établi par la World Archery (610 points pour les femmes et 640 points pour les hommes) entre le 31 juillet 2023 et le 28 juin 2024 lors d'un événement enregistré sur le calendrier de la World Archery.
- Respecter la Charte Olympique et plus précisément toutes les prescriptions du chapitre 5 – Titre 2 – de la charte olympique en vigueur et les obligations précisées dans le guide des athlètes et de la délégation réalisé par le CNOSF. Un formulaire d'inscription et de conditions d'admission sera signé par le sportif.

LE MODE DE SELECTION POUR LES MANCHES DE COUPE DU MONDE

EPREUVES

Pour composer l'équipe de France qui participera aux manches de coupe du Monde, 2 épreuves de sélection seront organisées :

1^{ère} épreuve de sélection

26 août-1^{er} septembre 2023 : ouverte aux archers de la vie sportive. Les 6 premiers archers¹ par genre pourront prendre part à la 2^{ème} épreuve de sélection.

2^{ème} épreuve de sélection :

Janvier 24 (dates à déterminer), réservée aux 6 premiers archers par genre de la 1^{ère} épreuve de sélection².

L'équipe de France qui participera aux **3 premières manches de coupe du Monde** sera :

- Composée dans son intérêt, par la direction technique nationale, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

La sélection sera définitive au plus tard le mardi suivant la dernière épreuve de sélection.

LE MODE DE SELECTION POUR LES JEUX OLYMPIQUES

L'équipe de France qui participera aux Jeux Olympiques sera composée par le comité de sélection à l'issue des 3 manches de la coupe du Monde.

Les 2 archers inscrits dans l'épreuve mixte des Jeux Olympiques seront identifiés par le directeur technique national pour composer la meilleure équipe possible.

La sélection définitive pour les Jeux Olympiques sera communiquée après validation de la proposition du comité de sélection par la commission ad hoc.

¹ La DTN pourra retenir un ou plusieurs archers supplémentaires en tenant compte d'éventuels impondérables, des résultats 2023 ainsi que du niveau et de la densité de performance lors de l'épreuve de sélection.

² Si moins de 6 archers étaient en capacité de prendre part à la 2^{ème} épreuve de sélection, la DTN pourrait retenir un ou plusieurs archers ayant pris part à la 1^{ère} épreuve de sélection.

ANNEXE

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

1^{ERE} EPREUVE DE SELECTION – 26 AOUT / 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 A COMPIEGNE

Le coût de l'inscription à la première épreuve de sélection s'élève à 30 euros.

La 1^{ère} épreuve de sélection sera ouverte aux archers de la vie sportive. Les archers concernés devront faire parvenir leur inscription individuelle par mail à a.reculet@ffta.fr **avant le 04/08/23 inclus** avec un scan couleur de leur passeport national en cours de validité (un accusé de réception électronique sera envoyé à chaque archer concerné).

Cette épreuve se déroulera en deux temps :

- 4 jours (de J1 à J4) de double 2x36 flèches à 70 mètres (un double 2x36 flèches par jour pendant 4 jours). Seuls les 8 premiers archers par genre pourront prendre part à la suite de l'épreuve.
- 3 jours (de J5 à J7) de matchs réels ou simulés.

De J1 à J4

A l'issue de chaque 2x36 flèches, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X). Enfin, si une égalité demeure, un tir de barrage pourra être organisé.

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Points 2x36 flèches	
Classement	Points
1 ^{er}	8
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	5
5 ^{ème}	4
6 ^{ème}	3
7 ^{ème}	2
8 ^{ème}	1

A l'issue de chaque journée (soit après 2 tirs de 2x36 flèches), des points sont attribués en fonction du classement établi à partir de la somme des points obtenus dans la journée (cf. tableau ci-dessus) comme suit :

Points classement journée	
Classement	Points
1 ^{er}	8
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	5
5 ^{ème}	4
6 ^{ème}	3
7 ^{ème}	2
8 ^{ème}	1

A l'issue des 8 doubles 2 x 36 flèches, un classement est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, le meilleur score est pris en compte. Si l'égalité persiste, le 2^{ème} meilleur score est pris en compte, puis le 3^{ème} etc. jusqu'à obtenir un classement sans égalité pour les 8 premiers archers. Enfin, un tir de barrage pourra être organisé pour départager les éventuels ex-aequo pour la 8^{ème} place.

En fonction du classement ainsi établi, chaque archer marque les points suivants selon son classement :

Points classement J4	
Classement	Points
1 ^{er}	8
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	5
5 ^{ème}	4
6 ^{ème}	3
7 ^{ème}	2
8 ^{ème}	1

Seuls les 8 premiers archers peuvent prendre part à la suite de l'épreuve de sélection.

De J5 à J7

Les matchs seront organisés comme suit :

De J5 à J6 : 4 tournois sans élimination (les vainqueurs rencontrent les vainqueurs, les vaincus rencontrent les vaincus) => 12 matchs chaque jour.

J7 : 2 tournois sans élimination (les vainqueurs rencontrent les vainqueurs, les vaincus rencontrent les vaincus) + 5 matchs simulés (5 fois 5 volées de 3 flèches) => 11 matchs réels ou simulés.

Le tableau de matchs de chaque tournoi est établi comme suit :

- Le tableau de matchs du 1^{er} tournoi chaque jour est établi en fonction du classement provisoire de l'épreuve.
- Pour les autres tournois, les tableaux de matchs sont établis en fonction du classement du tournoi précédent.

A l'issue de chaque tournoi, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Points tournoi			
Classement final du tournoi		Classement établi à partir de la moyenne de l'ensemble des sets tirés	
Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	8	1 ^{er}	4
2 ^{ème}	7	2 ^{ème}	3,5
3 ^{ème}	6	3 ^{ème}	3
4 ^{ème}	5	4 ^{ème}	2,5
5 ^{ème}	4	5 ^{ème}	2
6 ^{ème}	3	6 ^{ème}	1,5
7 ^{ème}	2	7 ^{ème}	1
8 ^{ème}	1	8 ^{ème}	0,5

Puis, à l'issue de chaque tournoi, des points sont attribués en fonction du classement établi à partir de la somme des points obtenus lors du dit tournoi selon les modalités suivantes :

Points classement tournoi	
Classement	Points
1 ^{er}	8
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	5
5 ^{ème}	4
6 ^{ème}	3
7 ^{ème}	2
8 ^{ème}	1

A l'issue des 5 matchs simulés (5 fois 5 volées de 3 flèches), un classement est établi en fonction de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X sera pris en compte. En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Points matchs simulés	
Classement	Points
1 ^{er}	8
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	5
5 ^{ème}	4
6 ^{ème}	3
7 ^{ème}	2
8 ^{ème}	1

A l'issue de chaque journée (J5, J6, J7), des points sont attribués en fonction du classement établi à partir de la somme des points obtenus dans la journée (cf. tableaux ci-dessus) comme suit :

Points classement journée	
Classement	Points
1 ^{er}	8
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	5
5 ^{ème}	4
6 ^{ème}	3
7 ^{ème}	2
8 ^{ème}	1

A l'issue de J7, un classement est établi à partir de la somme des points obtenus pendant les 3 jours de matchs (de J5 à J7) et à l'issue de J4 (« Points classement J4 »). En cas d'égalité, la valeur moyenne de chaque flèche tirée pendant ces 4 jours de matchs sera prise en compte. Si l'égalité persiste, le nombre total de victoires sera pris en compte, puis le résultat des matchs

opposant les archers ex-aequo. Enfin, un tir de barrage pourra être organisé pour départager les éventuels ex-aequo pour la 6^{ème} place.

Seuls les 6 premiers archers peuvent prendre part à la suite au processus de sélection.

2^{EME} EPREUVE DE SELECTION – JANVIER – (DATE ET LIEU A DETERMINER)

La 2^{ème} épreuve de sélection se déroulera sur 4 journées organisées sous la forme suivante :

J1 : double 2x36 flèches

De J2 à J3 : 3 tournois sans élimination (les vainqueurs rencontrent les vainqueurs, les vaincus rencontrent les vaincus) + matchs de poule => 11 matchs chaque jour

J4 : 3 tournois + 5 matchs simulés (5 fois 5 volées de 3 flèches) => équivalent 11 matchs.

J1

A l'issue de chaque 2x36 flèches, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X). Enfin, si une égalité demeure, un tir de barrage pourra être organisé.

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Points 2x36 flèches	
Classement	Points
1 ^{er}	6
2 ^{ème}	5
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	3
5 ^{ème}	2
6 ^{ème}	1

A l'issue de la journée (soit après 2 tirs de 2x36 flèches), des points sont attribués en fonction du classement établi à partir de la somme des points obtenus dans la journée (cf. tableau ci-dessus) comme suit :

Points classement journée	
Classement	Points
1 ^{er}	6
2 ^{ème}	5
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	3
5 ^{ème}	2
6 ^{ème}	1

Si plus de 6 archers étaient retenus pour cette 2^{ème} épreuve de sélection, le classement ci-dessus permettrait d'identifier 6 archers qui prendront part à la suite de l'épreuve de sélection. En cas d'égalité, la valeur moyenne de chaque flèche serait prise en compte. Si l'égalité persiste, le score le plus élevé, puis le nombre de 10 puis de X serait pris en compte. En dernier recours, un tir de barrage serait organisé pour départager les archers ex-aequo pour la 6^{ème} place.

Seuls les 6 premiers archers du classement peuvent part à la suite de l'épreuve de sélection.

De J2 à J4

Le tableau de matchs de chaque tournoi est établi comme suit :

- Le tableau de matchs du 1^{er} tournoi de la journée est établi en fonction du classement provisoire de l'épreuve.
- Le tableau de matchs des autres tournois est établi en fonction du classement du tournoi précédent.

Les tournois se dérouleront en 2 tours, de la manière suivante :

1^{er} tour : match 1^{er} vs. 6^{ème}, match 2^{ème} vs. 5^{ème}, match 3^{ème} vs. 4^{ème}

2^{ème} tour : matchs entre les 3 vainqueurs et match entre les 3 vaincus.

2 points sont accordés au meilleur set et 1 point en cas d'égalité.

Le 1^{er} archer remportant 6 points (en 5 sets maximum) est vainqueur du 2^{ème} tour. A l'issue des 5 sets, les archers sont classés en fonction du nombre de points de sets obtenus. En cas d'égalité, un tir de barrage est organisé.

A l'issue de chaque tournoi, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement final du tournoi		Classement établi à partir de la moyenne de l'ensemble des sets tirés	
Classement	Points	Classement	Points
1 ^{er}	6	1 ^{er}	3
2 ^{ème}	5	2 ^{ème}	2,5
3 ^{ème}	4	3 ^{ème}	2
4 ^{ème}	3	4 ^{ème}	1,5
5 ^{ème}	2	5 ^{ème}	1
6 ^{ème}	1	6 ^{ème}	0,5

Puis, à l'issue de chaque tournoi, des points sont attribués en fonction du classement établi à partir de la somme des points obtenus lors du dit tournoi selon les modalités suivantes :

Points classement tournoi	
Classement	Points
1 ^{er}	6
2 ^{ème}	5
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	3
5 ^{ème}	2
6 ^{ème}	1

Lors des matchs de poule, les archers se rencontrent tous une fois.

Le tableau de matchs est établi en fonction du classement provisoire de l'épreuve de sélection.

A l'issue des matchs de poule, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Points poule			
Nombre de victoires		Classement établi à partir de la moyenne de l'ensemble des sets tirés	
Nb victoires	Points	Classement	Points
5	6	1 ^{er}	3
4	5	2 ^{ème}	2,5
3	4	3 ^{ème}	2

2	3	4 ^{ème}	1,5
1	2	5 ^{ème}	1
0	1	6 ^{ème}	0,5

Puis, à l'issue de chaque poule, des points sont attribués en fonction du classement établi à partir de la somme des points obtenus lors de ladite poule selon les modalités suivantes :

Points classement poule	
Classement	Points
1 ^{er}	6
2 ^{ème}	5
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	3
5 ^{ème}	2
6 ^{ème}	1

A l'issue des 5 matchs simulés (5 fois 5 volées de 3 flèches), un classement est établi en fonction de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X sera pris en compte. En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Points matchs simulés	
Classement	Points
1 ^{er}	6
2 ^{ème}	5
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	3
5 ^{ème}	2
6 ^{ème}	1

A l'issue de chaque journée, des points sont attribués en fonction du classement établi à partir de la somme des points obtenus dans la journée (cf. tableaux ci-dessus) comme suit :

Points classement journée	
Classement	Points
1 ^{er}	6
2 ^{ème}	5
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	3
5 ^{ème}	2
6 ^{ème}	1

A l'issue de la 2^{ème} épreuve de sélection, un classement est établi à partir de la somme des points obtenus au cours de cette épreuve. En cas d'égalité, la valeur moyenne de chaque flèche sera prise en compte. Si l'égalité persiste, le nombre total de victoires sera pris en compte puis le nombre de victoires finales en tournoi. Enfin, un tir de barrage pourra être organisé pour départager les éventuels ex-aequo.

Le classement final du processus de sélection est celui établi à l'issue de la 2^{ème} épreuve de sélection.